

commençait, les dépenses à ce chapitre étaient tombées de 17 % sous le niveau de 1983. Ce phénomène est partiellement attribuable à la chute de 9 % enregistrée dans le prix des engrais. Le coût net des aliments pour animaux a enregistré un sommet en 1984, pour diminuer de 15 % au cours des trois années suivantes en raison de la diminution des prix des céréales et de l'entrée en vigueur de nouveaux programmes de remises visant les aliments pour animaux.

Un facteur qui a eu une incidence importante sur les dépenses totales des agriculteurs a été le niveau des montants de remise versés directement par l'État à l'égard des facteurs de production agricole. Des remises ont ainsi été accordées pour des dépenses telles que les impôts fonciers agricoles, les carburants, les frais d'intérêt et les aliments pour animaux. Entre 1981 et 1987, le montant total des remises à l'égard des facteurs de production agricole est passé de 213 millions de dollars à 497 millions de dollars.

La valeur du capital agricole a régressé de 26 milliards de dollars pendant ces sept années pour atteindre 104 milliards de dollars en 1987. Cette baisse est due à la diminution de la valeur des terres et bâtiments agricoles, tandis que la valeur du bétail est demeurée constante, et que celle des machines s'est accrue modestement.

9.5 Autres services fédéraux

9.5.1 Agriculture Canada

Les responsabilités du ministère fédéral de l'Agriculture embrasse trois grands domaines : les services de promotion et de réglementation, les programmes d'assistance et la recherche. Les services de promotion et de réglementation visent l'amélioration des cultures et de l'élevage, l'inspection et le classement des produits agricoles, la lutte contre les insectes nuisibles et les maladies des plantes et des bestiaux, l'homologation des pesticides et des engrais, et le développement des marchés. Les programmes d'assistance portent sur la stabilisation des prix, l'indemnisation et la sécurité du revenu des agriculteurs en cas de mauvaise récolte ou de faillite de l'exploitation. Les activités de recherche sont axées sur la solution des problèmes pratiques qui surgissent en agriculture par l'application de la recherche scientifique à la gestion des sols, au génie agricole ainsi qu'aux productions culturelles et animales. Le Ministère vient également en aide aux agriculteurs par des travaux portant sur la conservation des sols et la mise en valeur des ressources en eau.

9.5.2 Industrie des grains

L'État a commencé à intervenir dans l'industrie des grains avant même la Confédération, et son

action s'est traduite par une série de politiques et de programmes visant l'utilisation des terres et la colonisation ; le transport des produits agricoles ; le stockage, la manutention et l'expédition des grains ; les méthodes de commercialisation et la recherche de débouchés ; la sécurité du revenu des producteurs ; ainsi que les multiples ramifications de la concurrence internationale et la recherche de la collaboration des autres pays en ce qui regarde la vente des grains. La Direction générale des céréales et des oléagineux d'Agriculture Canada a pour mandat de coordonner le rôle du gouvernement fédéral dans l'industrie des céréales.

En août 1987, la Direction générale de la commercialisation des céréales a été transférée du ministère des Affaires extérieures à la Direction générale des céréales et des oléagineux afin de renforcer la coordination des politiques internationales et intérieures. Une des composantes de la Direction générale, le Bureau national des grains, établi à Winnipeg, collabore avec l'industrie à l'élaboration de la politique céréalière nationale. Deux organismes semi-autonomes qui rendent compte de leurs activités au Parlement par l'intermédiaire de ministres fédéraux, la Commission canadienne des grains et la Commission canadienne du blé, ont des rôles de premier plan à jouer dans l'industrie céréalière canadienne.

L'Institut international du Canada pour le grain

s'efforce de conserver et d'élargir les marchés acheteurs de grains et d'oléagineux canadiens et de produits dérivés de ces derniers. Créé en 1972, l'Institut est situé dans l'immeuble de la Commission canadienne des grains à Winnipeg et est affilié à cet organisme ainsi qu'à la Commission canadienne du blé. La responsabilité financière de l'Institut est partagée entre le gouvernement fédéral et la Commission canadienne du blé. Les classes et conférences qu'il organise ainsi que les laboratoires dont il dispose lui permettent d'offrir des programmes de formation à des participants provenant des pays acheteurs de grains ainsi qu'à des Canadiens qui travaillent dans l'industrie céréalière. L'Institut possède un moulin à farine d'une capacité de 8,16 tonnes par période de 24 heures ainsi qu'une boulangerie expérimentale.

Le Conseil des grains du Canada, fondé en 1969, fournit un cadre favorisant la coordination, la consultation et la recherche d'un consensus au sujet des recommandations de l'industrie aux autorités gouvernementales. Le Conseil coordonne les activités visant à accroître la part des marchés mondiaux détenus par le Canada ainsi que l'utilisation efficiente au Canada des grains et de leurs produits dérivés. Toute organisation ou association non gouvernementale dont les membres sont